



CONCEPTION



Choix d'un consultant

Un consultant expérimenté proposera de bonnes solutions répondant bien aux exigences de la municipalité. Il préparera un échéancier réaliste et un plan qui permet d'optimiser le budget disponible. Il concevra un aménagement sécuritaire, performant et durable. Le consultant doit offrir une valeur ajoutée au projet.



APPEL D'OFFRES

Selon l'ampleur du projet, la municipalité procédera à un appel d'offres de services professionnels. Les compétences techniques doivent être précisées. Les documents de l'appel d'offres devront inclure les compétences requises et les livrables attendus. Un comité peut être constitué pour évaluer ces compétences.

**COMPÉTENCES
REQUISES**

DESCRIPTION DE LA FIRME

Spécialisation en terrains sportifs

DESCRIPTION DES EXPERTISES

Surfaces sportives, infrastructures, gestion des eaux pluviales, éclairage et équipements sportifs

RESSOURCES PROFESSIONELLES

Architecte paysagiste, ingénieur civil spécialisé en structure, en géotechnique et en gestion pluviale, agronome, architecte, designer industriel

QUALIFICATIONS DES RESSOURCES

Expériences en terrains sportifs

RÉFÉRENCES PROJETS SIMILAIRES

Réalisation de terrains sportifs



MANDAT ET LIVRABLES

Le consultant peut avoir le mandat de réaliser et livrer une étude de faisabilité, des esquisses, le cahier des charges et des documents d'appel d'offres, et même d'administrer le contrat de l'entrepreneur général qui effectuera les travaux.